

Règlement d'ordre intérieur

Descente de la Senne en Kayak 21 et 22 mars 2025

Article 1 - Prérequis

✓ Limites d'âge

Les kayakistes doivent avoir **minimum 15 ans** le jour de la descente pour être considérés comme responsables de leur embarcation.

✓ Document décharge de responsabilité

La remise d'un document stipulant la décharge de responsabilité pour les kayakistes **mineurs**, complété et signé par une personne responsable est obligatoire afin de valider l'inscription (un modèle peut être demandé à info@crsenne.be)

✓ Capacités sportives

Tous les kayakistes participants doivent **obligatoirement savoir nager**.
Le parcours requiert une bonne condition physique et sportive.

Article 2 – Informations pratiques

✓ Sécurité

Le port d'un casque (vélo, ski, équitation...) est obligatoire pour tous.

✓ PMR

Malheureusement, les personnes à mobilité réduite ne peuvent avoir accès à cette activité mais elles sont les bienvenues aux stands d'information/animation qui seront organisés au lieu d'arrivée des participants.

✓ Animaux

Les animaux ne sont pas admis.

✓ Parkings

Une navette de transfert est prévue, il est donc conseillé de garer votre véhicule au parking Scandiano à Tubize d'où vous serez transporté en navette jusqu'au point de départ de navigation à Rebecq. Le lieu d'arrivée des kayaks se fera au parking Scandiano où vous attendra votre véhicule.

Il est recommandé aux participants de garder des vêtements secs à disposition dans leur véhicule à l'arrivée afin qu'ils puissent se changer en cas de problème (un vestiaire sera prévu à cet effet).

Les participants doivent arriver impérativement 30 minutes avant les horaires de départ afin de prendre la navette de transfert et de prendre part au briefing de sécurité.

✓ Effets personnels

Les effets personnels embarqués dans le kayak restent sous l'entière responsabilité des participants (téléphone, clés, sac à dos, appareil photo, bijou...). Attention, ils sont susceptibles de tomber à l'eau et d'être perdus en cas d'incident.

Article 3 – Inscriptions et tarifs

✓ Bulletin d'inscription

Le participant dispose d'un seul moyen d'inscription sur le site internet <http://www.crsenne.be/kayak/>.

L'internaute clique sur "Inscription" puis pose une série de choix :

- L'heure de départ,

- Les personnes avec lesquelles il souhaite être dans le même créneau horaire.

L'inscription ne sera effective qu'après acceptation du présent ROI, réception du paiement bancaire pour le 23 février 2025 au plus tard et dans les limites du nombre de kayaks disponibles.

Le participant recevra la notification de réception du paiement par e-mail du Contrat de Rivière Senne.

Attention, il s'agit uniquement de kayaks monoplaces. Une inscription = un participant = un kayak.

- ✓ Frais d'inscription
 - 15 €/personne

- ✓ Paiement

Le versement du montant doit être effectué avant le **23 février 2025** sur le compte bancaire Belfius : BE10 7785 9678 7404.

Communication : "**Kayak + nom et prénom du kayakiste**".

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un participant en cas de défaut de paiement à cette date.

- ✓ Désistement

En cas de désistement, dans un souci de civisme et du respect de l'implication de chacun, la personne s'engage à avertir le Contrat de Rivière Senne **au plus tard le 18 mars par téléphone au 02/355.02.15.**

Le remboursement n'est envisageable que sur présentation, dans un délai de 15 jours après le 22 mars 2025, d'une attestation officielle (certificat médical, décès d'un proche...).

Article 4 - Parcours

Un seul parcours est proposé aux participants. Ce parcours est caractérisé par :

- 8 km de long
- 2 petites chutes

Le circuit sera ponctué de panneaux de circulation et d'indication à suivre attentivement, ainsi que de panneaux de sensibilisation (biodiversité, qualité eau).

Article 5 – Organisation aux départs

Les participants doivent arriver obligatoirement 30 minutes avant les horaires de départ afin de prendre la navette de transfert et de prendre part au briefing de sécurité et à la présentation des règles de navigation.

Le non-respect de cette consigne entraînera automatiquement la suppression de l'inscription sans remboursement et l'attribution de la place à d'autres personnes.

L'accès à l'activité pourrait aussi être refusé pour les raisons suivantes :

- **le participant qui présenterait des incapacités physiques pouvant menacer sa propre sécurité et celle des participants et celle des biens ;**
- **le participant qui ne respecte pas le présent ROI ;**
- **le participant qui est en défaut de paiement.**

Article 6 - Matériel

- ✓ Description du matériel : le matériel suivant sera fourni par les organisateurs :
 - Kayak monoplace
 - Pagaie

- Gilet de sauvetage

✓ Utilisation du matériel

Le participant s'engage à utiliser le matériel nécessaire mis à disposition en citoyen responsable et à le restituer en l'état initial à l'arrivée.

Tout matériel perdu ou dégradé sera facturé au prix neuf au kayakiste responsable !

Article 7 – Précautions générales et règles de navigation

✓ Précautions générales

Le kayakiste :

- Respecte le milieu fragile dans lequel il évolue ;
- Ne débarque/n'embarque pas tout au long du parcours ;
- Veille à éviter les regroupements de kayaks dans les zones sensibles : noues, bras morts, gravières, zones de frai et de refuge pour la faune piscicole ;
- Pratique son activité en silence en évitant les cris et bruits inutiles afin de ne pas déranger la faune ;
- Veille à ne pas marcher inutilement dans le lit du cours d'eau ;
- Respecte l'interdiction de dégrader ou d'affaiblir, de quelque manière que ce soit, les berges, le lit et les digues du cours d'eau ;
- Respecte l'interdiction formelle de polluer la rivière de quelque manière que ce soit (abandon de déchets divers : canettes, plastiques, mégots de cigarette...etc.) ;
- Veille à ne pas rendre dangereuse la circulation en encombrant la voie publique avec du matériel déposé n'importe comment ou avec des véhicules mal garés ;
- Si le participant tombe à l'eau, il s'engage à vider l'embarcation et poursuivre la descente.

S'il s'avère impossible de continuer à la suite d'un problème technique grave ou d'une difficulté majeure, les kayakistes peuvent joindre ces numéros en identifiant le plus clairement possible leur localisation :

- Jonathan Cuisenaire – Tél : 0497/97.84.26
- Philippe Neusy – Tél : 0494/76.81.90

Article 8 – Responsabilité, assurance et respect des règles sanitaires

L'inscription sera prise en compte après acceptation expresse du présent ROI.

En cas de non-respect du règlement, les participants seront tenus pour seuls responsables des dommages infligés ou de ceux dont ils seraient victimes.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident, d'accident ou de dommages physiques ou matériels survenus à l'occasion du présent événement.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'activité en cas de circonstances exceptionnelles (force majeure, conditions de navigabilité). Dans ce cas, les participants seront remboursés.

Date, « Lu et approuvé »
Signature

Nom et Prénom /